



Communiqué de presse du 25 février 2015

INTEGRATION HANDICAP

Faîtière Suisse des organisations de personnes handicapées

Nouvel élan en faveur d'une réadaptation professionnelle améliorée:

Penser à long terme et agir tout de suite

L'égalité des personnes handicapées n'est possible que si la garantie du minimum vital de toutes les personnes handicapées est assurée par un salaire et/ou par des prestations des assurances sociales. Intégration Handicap, la nouvelle faîtière des organisations de personnes handicapées, soutient l'impulsion donnée par le Conseil fédéral visant à renforcer la réadaptation professionnelle. « Nous sommes sur la bonne voie, mais encore loin d'atteindre l'objectif. La capacité et la volonté des employeurs à se concentrer non pas sur les déficiences, mais sur les compétences des êtres humains, reste essentielle pour la réadaptation professionnelle » relève Pascale Bruderer Wyss, Présidente d'Intégration Handicap.

Réadaptation professionnelle: judicieuse du point de vue sociopolitique, nécessaire du point de vue de l'économie nationale

Selon Intégration Handicap, le Conseil fédéral définit les bonnes priorités en matière de réadaptation professionnelle. En effet, il est indispensable de développer et de renforcer les mesures destinées spécifiquement aux personnes atteintes dans leur santé psychique ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes adultes – notamment en raison de la pénurie de personnel qualifié, un sujet fréquemment débattu. « De nombreuses personnes handicapées disposent d'une excellente formation et sont très motivées à mettre leurs compétences à l'épreuve », rappelle Pascale Bruderer Wyss, Présidente d'Intégration Handicap.

En outre, la réadaptation professionnelle durable des personnes handicapées permet de réaliser les objectifs d'assainissement de l'assurance-invalidité (AI). Actuellement, l'évolution positive des finances de l'AI résulte principalement du durcissement drastique des conditions d'accès à la rente. En conséquence, les personnes handicapées sont de plus en plus nombreuses à dépendre de l'aide sociale, malgré le caractère incontesté du principe d'assurance de l'AI, considéré comme intangible.

Propositions du Conseil fédéral: objectifs prometteurs, réalisation encore vague

Intégration Handicap approuve sur le principe les propositions visant à développer les mesures et instruments de réadaptation professionnelle, à les flexibiliser et à les adapter aux besoins spécifiques des personnes atteintes dans leur santé psychique ainsi qu'à ceux des jeunes adultes. Une adaptation du système de rentes peut contribuer à éliminer l'effet de seuil, mais ne doit en aucun cas uniquement servir à un allègement des comptes sur le dos des personnes handicapées.

Agir maintenant, mais penser à long terme

Le droit de l'égalité des personnes handicapées et, en particulier, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées désormais applicable en Suisse obligent notre pays à veiller à la pleine intégration des personnes handicapées dans la vie sociale et économique. Pour y parvenir, il est nécessaire de prévoir, outre des solutions pragmatiques à court terme, également des concepts et mesures à long terme. Une révision allégée et rapide de l'AI qui se concentre sur les points essentiels de la réadaptation professionnelle constitue en l'espèce une solution pragmatique.

Afin de faire en sorte que les mesures de réadaptation professionnelle soient liées à des objectifs à long terme, Intégration Handicap œuvre en faveur d'une politique nationale du handicap cohérente et axée sur l'avenir qui se réfère à l'évaluation de la loi sur l'égalité des personnes handicapées.

Contact:

Pascale Bruderer Wyss, conseillère des États et présidente d'Intégration Handicap, T: 076 527 17 56

Julien Jaeckle, directeur d'Intégration Handicap, T: 078 666 02 59

Mail: julien.jaeckle@integrationhandicap.ch

Intégration Handicap est la voix unifiée des 800'000 personnes handicapées vivant en Suisse. La faîtière des organisations des personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées, ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité.

Intégration Handicap réunit 21 associations des personnes handicapées et organisations d'entraide actives à l'échelon national ou dans une région linguistique et défend les intérêts des personnes handicapées.

www.integrationhandicap.ch